



Charlesbourg, le 18 juin 1997

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

MODALITÉS D'OBTENTION DES DOCUMENTS DES BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LAVAL ET DE MONTRÉAL

La Direction de la rénovation cadastrale avise les Fournisseurs que la précision suivante est apportée à l'annexe N-4 de la version 3.2 des Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale.

SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES LISTES DE LOTS

- *Les listes de lots doivent être présentées en énumérant les numéros de lots en ordre numérique croissant.*

(Avis 97-23)

